



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer



Réduction de vulnérabilité du bâti collectif privé

Action du PAPI Riou de l'Argentière

13 Décembre 2019



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Sommaire



1) Le PAPI RIOU

2) Le diagnostic de réduction de la vulnérabilité

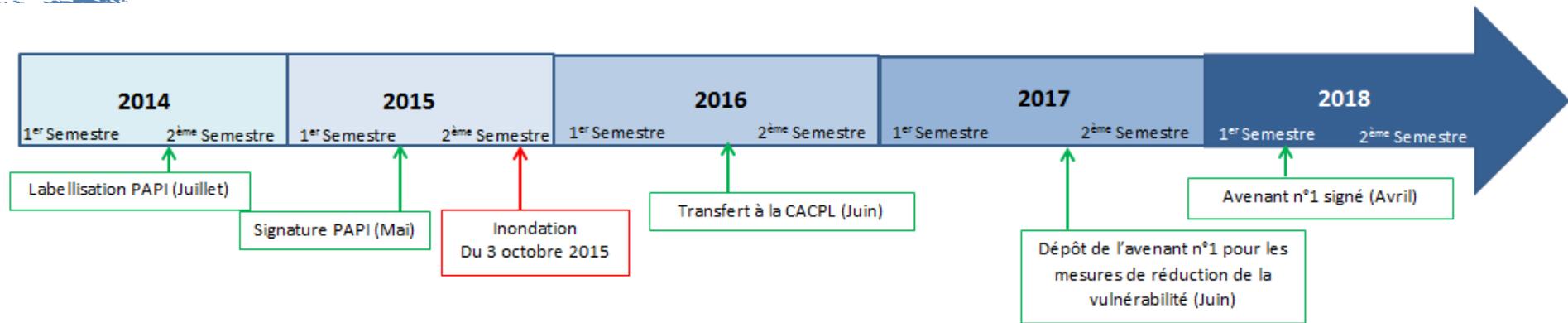
3) La mise en œuvre des travaux

- Le périmètre d'intervention de la puissance publique
- Les modalités de financement
- Le calendrier de l'opération

4) Retex sur l'opération

5) Les perspectives réglementaires

1- le PAPI Riou



PAPI RIOU DE L'ARGENTIERE :

- 21 actions
- Montant : 4,495 millions d'euros Hors Taxes (initialement) à 6,841 millions d'euros Hors Taxes (avec les travaux de réduction de la vulnérabilité)

LA SPHERE MAITRISE D'OUVRAGE du PAPI Riou:

- Maitre d'ouvrage : CAPL
- Maitre d'ouvrage délégué : SCP qui avance les frais liés au PAPI
- Actions du PAPI Riou portent sur le territoire de Mandelieu – La Napoule

2- le diagnostic de réduction de la vulnérabilité



Contexte suite aux inondations du 03/10/2015 :

- Volonté politique affirmée de réaliser des audits de vulnérabilité personnalisés des parties communes des **23 copropriétés touchées par la crue du Riou d'octobre 2015**
- **Soutien financier de l'Etat, de la Région et de la CACPL**

➤ **23 diagnostics réalisés en 2016 avec plusieurs étapes :**

- **1 audit de vulnérabilité par copropriété avec 1 visite de chaque copropriété en présence d'au moins 1 représentant du conseil syndical**
- **Propositions de mesures chiffrées avec priorisation et indications du caractère obligatoire ou recommandé par rapport au PPRI de 2003**



- **Restitution du diagnostic à chaque copropriété en mars 2017**



2- Le diagnostic de réduction de la vulnérabilité

Deux types de mesures à mettre en place pour lutter efficacement contre les inondations :

1) Les mesures techniques

- Obligatoires au titre du PPRI de 2003
- subventionnées en partie par la puissance publique

- Recommandées complémentaires

→ l'ensemble des mesures techniques chiffrées pour les copropriétés (montant travaux estimé de 5 500 à 667 000€HT)

2) Les mesures organisationnelles

- « bons comportements » à la charge de la copropriété

- Réalisables immédiatement et TRES importantes

Ex : - Afficher les consignes de sécurité
- Consulter les documents d'information et de gestion de crise (DICRIM, PCS)
- Disposer d'une liste de contacts utiles pour améliorer le retour à la normal



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer

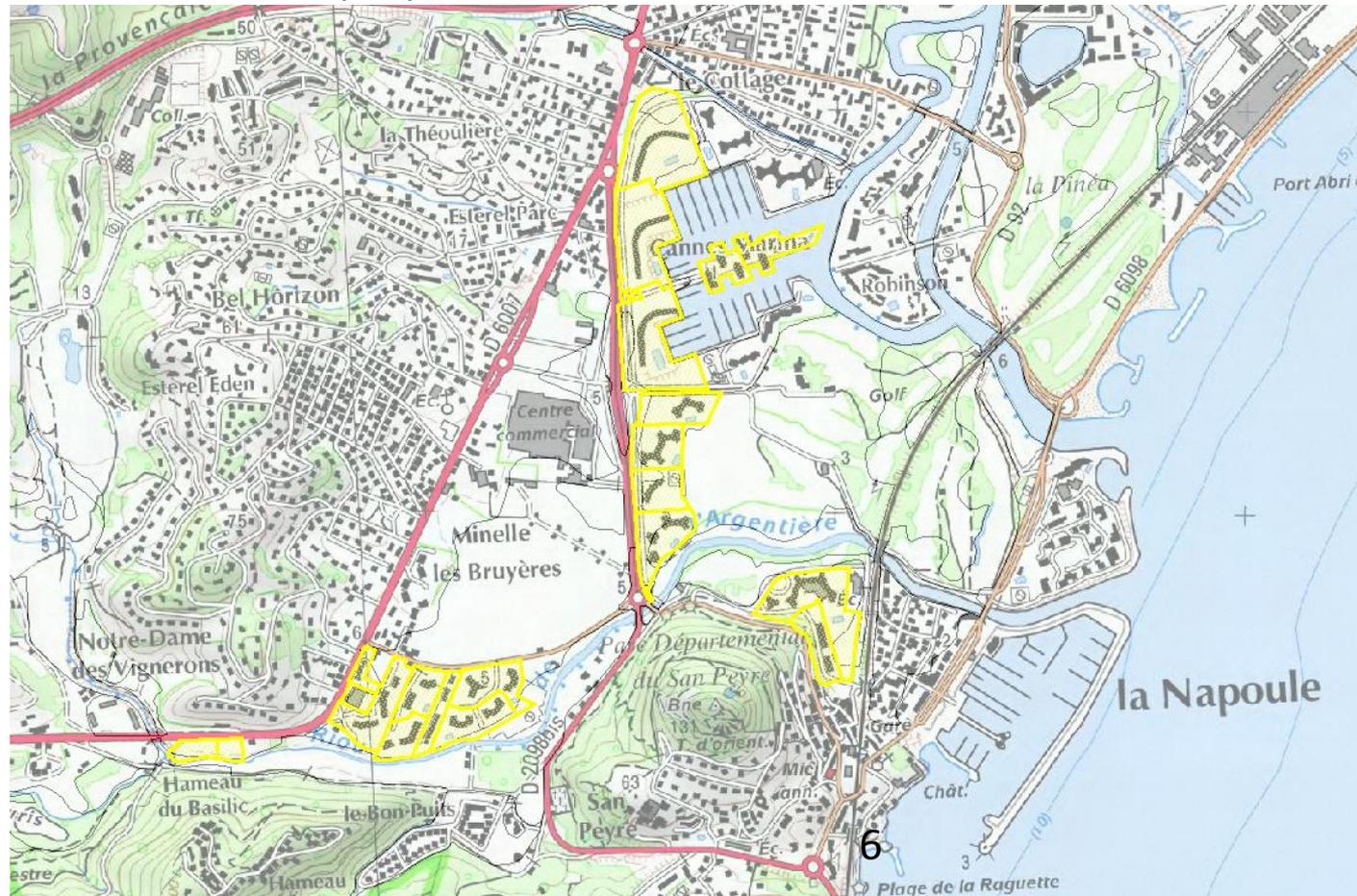
3- La mise en œuvre des travaux

Le périmètre d'intervention financière de la puissance publique

Les mesures subventionnées par la puissance publique

Mesures concernant les parties publiques des copropriétés en zone rouge et bleue du PPRi actuel + celles en aléa modéré ou fort du Porter A Connaissance (PAC) et ayant voté un accord de principe en AG avant le 01/07/2017

→ 20 copropriétés





CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer

3- La mise en œuvre des travaux

Le périmètre d'intervention financière de la puissance publique

Les mesures subventionnées par la puissance publique = Mesures obligatoires au PPRI (dérogation à la prescription de 5 ans pour la mise en œuvre des mesures obligatoires au titre du PPRI actuel)

Mesures permettant d'éviter les entrées d'eau dans les sous-sols :	
Mise en œuvre de barrières passives étanches	
Travaux de maçonneries (rehausse de murets, création de marches, ...)	
Modifications de voirie	
Modification d'aérations murales et de fenêtres	
Mesures permettant d'évacuer l'eau des sous-sols :	
Mise en place de pompes	
Mesures permettant d'éviter des voies d'eau privilégiées :	
Mise en œuvre de clapets anti-retour sur les réseaux pluviaux	
Etanchéification de fourreaux et trappes	
Verrouillage des tampons	
Fermeture de locaux poubelles pour éviter les flottants	
TOTAL des mesures obligatoires et financées	1 884 000 €HT
Coût environnant (maîtrise d'oeuvre , CSPPS, ...)	391 000 €HT
Coût total de l'action	2 275 000 €HT

3- La mise en œuvre des travaux *Les modalités de financement*

FINANCEMENT DU MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION :

Dans le cadre du PAPI du Riou de l'Argentière :

- 80% financements publics : Etat (40%), Région (20%), CACPL (20%)
- 20% financements par les copropriétés

MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION :

➔ Travaux portés par la maîtrise d'ouvrage CAPL

➔ Convention avec chaque copropriété pour voter les modalités financières (*avril et septembre 2017*) :

➤ d'une prise en charge financière du coût de l'opération par copropriété (HT) :

$$\text{Coût opération copro HT} = \text{Total HT des travaux de la copropriété} + \left[\frac{\sum(\text{frais HT études et annexes}) \times \text{Total HT des travaux de la copropriété}}{\text{Total HT des travaux de toutes les copropriétés}} \right]$$

➤ Des modalités de versements auprès de SCP (MOAd):

- Avant le signature du marché de maitrise d'œuvre
- Avant la signature du marché de travaux

3- La mise en œuvre des travaux

Le calendrier de l'opération

- Été 2017** : Conventions financières signées par les copropriétés;
- Fin 2017 – mars 2019** : Lancement de marché de maîtrise d'œuvre (MOE) (1ere consultation infructueuse) ;
- Avril 2019 – septembre 2020**: Notification du marché de MOE + réalisation des études
 - Avril – Décembre 2019**: Elaboration et présentation des AVPs à chaque copropriété
 - Aout 2020** : notification marché de travaux
- Septembre 2020** : Lancement des travaux
- Décembre 2021** : Fin de tous les travaux

4- Retex sur l'opération *Les freins et les points forts*

LES FREINS A ANTICIPER:

- **Montage administratif et juridique complexe :**
 - Agglomération Cannes Lérins qui portent la maîtrise d'ouvrage des travaux
 - ➔ *Elaboration de conventions financières entre les copropriétés et la sphère maîtrise d'ouvrage;*
 - ➔ *Elaboration d'un outil administratif pour intervenir en partie privée : Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG);*
 - ➔ *La rétrocession des aménagements après travaux à chaque copropriété*

- **Certaines phases de l'opération complexes et chronophages:**
 - Passation des marchés avec les prestataires
 - ➔ *Répondant à la commande publique;*
 - ➔ *Marchés qui portent sur 20 copropriétés;*

 - Le dialogue avec les différentes copropriétés
 - ➔ *Présentation de l'ensemble des Avps, etc....*
 - ➔ *L'accompagnement des copropriétés dans les différentes phases de l'opération*



4- Retex sur l'opération

Les freins et les points forts

LES POINTS FORTS :

➤ **Procédure incitative :**

- **Portage de la maîtrise d'ouvrage par l'Agglomération Cannes Lérins**
 - ➔ **Portage politique fort**
 - ➔ **L'assurance que l'ensemble des travaux seront réalisés**
 - ➔ **Assurance d'un suivi technique de qualité**

➤ **Avantages financiers pour les copropriétés:**

- **Les copropriétés financent uniquement 20% du montant HT de l'opération;**
- **Economie d'échelle sur les différents marchés publics passés**

5-Les perspectives réglementaires

❑ Les particularités de ce montage financier :

- Elaboré en 2017 → FPRNM subventionnait alors 40% des mesures de réduction de vulnérabilité obligatoires au PPRI 2003
- **Pour obtenir 80% de financement par la puissance publique :**
Intégrer ces travaux au sein d'un PAPI avec maîtrise d'ouvrage publique

❑ Les évolutions réglementaires :

- la loi finance 2019 modifiant l'article L561-3 du CE
 - ➔ les mesures finançables : **listées dans l'arrêté du 11 février 2019 et devant être intégrées au sein d'un PAPI** (MO privée possible)
 - ➔ le plafond pour la subvention FPRNM des travaux de réduction de la vulnérabilité est **alors de 80%** au lieu des 40% précédents
- Décret n°2019 – 1301 du 5 décembre 2019
 - ➔ les mesures sont financées à **80% sans être intégrées dans un PAPI**



Merci de votre attention